Copropriétés : les associations syndicales de propriétaires (ASL, AFUL)

Programme édité le 09/11/2026

Contact & Inscriptions
Tél. : 01 42 29 57 50
inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

Durée	Mode d'organisation :
14 heures	Mixte

SATISFACTION MOYENNE
Données non disponibles
Moyenne des notes attribuées au module par les participants, exprimée sur 100, sur les 12 derniers mois glissants. Source : Dendreo.

PUBLIC
Gestionnaires et Principaux de copropriété, Syndics, juristes, chargé de gestion de patrimoine immobilier et toute personne concernée.

PRÉREQUIS
Il est conseillé d'avoir une connaissance du droit de la copropriété.

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Pédagogie interactive avec échanges et questions/réponses. Analyse comparée ASL-AFUL. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant. Les participants pourront se munir de tous documents utiles pour leurs cas pratiques

Support de formation accessible sur votre extranet participant.

SATISFACTION ET EVALUATION
- Évaluation des acquis en lien avec les objectifs pédagogiques.

Un QCM ou des exercices seront remis à chacun des participants afin de mesurer leur apprentissage et les connaissances acquises lors de la formation. Des temps d'échanges et de questionnement permettront de vérifier la bonne compréhension des stagiaires. Des QUIZZ d'évaluation seront organisés également en cours et fin de stage.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences tout au long de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Appréhender les spécificités juridiques des associations syndicales de propriétaires et des unions de syndicats
- Analyser les règles de fonctionnement
- Distinguer les disparités entre ASL et AFUL

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*
E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

Introduction
- Etude comparative du régime de la copropriété et des associations syndicales
- Origine historique : loi du 21 juin 1865 - modifications.
- Un régime majoritairement contractuel
- La division des sols, base des associations

Source des ASL et AFUL - Le droit de l'URBANISME
- Les lotissements
- Le permis de construire et la division de parcelles
- Les divisions primaires
- Le secteur existant et la division des ensembles (logement social, vente d'ensembles locatifs....).

Caractéristiques des A.S. (Associations Syndicales)
La loi du 21 juin 1865 et la réforme du 1er juillet 2004 et à jour de la Loi du 22 août 2022 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets
- Dispositions communes
- Le rôle majeur des statuts
- Absence de parties communes
- La prise de décisions (système majoritaire)
- Les charges
- Le formalisme et le fonctionnement de l'association.
- La mise à jour des statuts
- Copropriété et A.S

ASL OU AFUL ?
- Analyse comparée et choix initial dès le montage urbanistique (permis d'aménager, permis valant division, pluralité de permis sur une unité foncière)

Reconnaissance de la formation

Formation professionnelle continue non certifiante. Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Inscription en ligne sur www.habitat-social.com ou par bulletin adressé à inscription@habitat-social.com. Accès à la session choisie sous réserve des places disponibles. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées. En INTRA, les dates sont convenues avec le client.

Financement

Financement par l'employeur ou le client. Une prise en charge peut être sollicitée auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, selon ses critères et après son accord. Cette formation n'est pas proposée au titre du CPF. Conditions de règlement et de prise en charge : CGV disponibles sur www.habitat-social.com.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 1.400 € (TVA 20%)
Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10%
sont inclus : les supports pédagogiques (en présentiel : les petits déjeuners, les repas et pauses café)

Positionnement

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Calendrier des sessions

Dates et disponibilités : www.habitat-social.com ou 01 42 29 57 50.
01/02/2027 au 02/02/2027
27/05/2027 au 28/05/2027
18/11/2027 au 19/11/2027